

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR UNE VENTE DE MAISON

Etat civil du vendeur et de l'acquéreur :

- . Pièces d'identité en cours de validité ou statuts à jour pour une société ;
- . Si mariés : copie du livret de famille, si contrat de mariage, copie du contrat
- . Si pacsé : copie de la convention de pacs et de l'attestation d'enregistrement du pacs ;
- . Questionnaires, vendeur et acquéreur, dûment complétés par chaque partie.

Concernant le bien vendu :

- . Titre de propriété ;
- . Dossier de diagnostics techniques (plomb, amiante, termites, mérules, électricité, gaz, DPE, assainissement, loi Carrez...) ;
- . Dernière taxe foncière ;
- . Si le vendeur a fait construire le bien : copie de la demande de permis avec plans, du permis de construire, de la déclaration d'achèvement des travaux et de la non contestation à la conformité des travaux ;
- . Si le bien a moins de 10 ans ou si des travaux ont été réalisés depuis moins de 10 ans : liste des travaux, factures des entreprises, attestation d'assurance de responsabilité décennale des entreprises, attestation de l'assurance Dommages-ouvrages + autorisations d'urbanisme si nécessaire ;
- . Dernière facture et de ramonage de la (ou des) cheminée(s) ou poêle ;
- . Dernière facture d'entretien de la chaudière ou de la climatisation.
- . La liste des meubles (mobilier de cuisine, électroménager,...) éventuellement vendus avec les biens et la valorisation de chaque meuble ;
- . Carnet d'entretien du logement.
- . Factures des éléments d'équipement de moins de 10 ans ;
- . Contrat /facture concernant les panneaux solaires ou installations photovoltaïques ;
- . Contrat concernant la location des citernes gaz ou fuel et dernière facture.

Si le bien vendu est situé dans un lotissement :

- . Cahier des charges du lotissement ;
- . Statuts de l'Association Syndicale Libre ;
- . 3 derniers procès-verbaux d'assemblée générale ;
- . Dernier appel de charges ;
- . Coordonnées du président de l'association syndicale libre.

Si le bien vendu est situé dans une copropriété (verticale ou horizontale) :

- . Etat descriptif de division et règlement de copropriété, ainsi que tous les modificatifs ;
- . 3 derniers procès-verbaux d'assemblées générales ;
- . Dernier appel de charges ;
- . Coordonnées du syndic ;
- . Carnet d'entretien ;
- . Fiche synthétique ;
- . Plans des lots.

Si le bien a été loué :

- . Copie du congé ;
- . Copie du bail ;
- . Copie de l'état des lieux de sortie.

Si le bien est actuellement loué :

- . Copie du bail et des garanties (tel que cautionnement) ;
- . Dernière quittance de loyer.

En cas de calcul de plus-value à effectuer :

Merci de nous transmettre les factures d'entreprises intervenues pour des travaux de construction, reconstruction, agrandissement ou amélioration, et que vous n'avez pas déduites au titre de vos revenus fonciers.

Conditions particulières de la vente :

Les parties devront indiquer au notaire toutes conditions particulières convenues entre elles.

L'acquéreur doit indiquer s'il fait un apport, et dans quelles conditions il souhaite emprunter (durée de l'emprunt, somme empruntée, taux maximum accepté).